



ÉDITO

Mesdames, Messieurs,

L'été 2022 restera dans les mémoires comme le plus chaud et le plus sec de l'histoire moderne de notre territoire.

Épisodes caniculaires intenses et fréquents, sécheresse à un niveau inédit, feux de forêts sont autant d'indicateurs d'un dérèglement climatique d'ampleur. Si l'augmentation et la récurrence de ces événements à l'échelle globale est aujourd'hui une réalité bien documentée, l'expérience de ces aléas dans notre village nous invite à questionner nos pratiques et nos rapports aux ressources essentielles.

A Champagnier, la rentrée 2022 est synonyme de changement, l'ouverture d'une sixième classe à l'école et le changement de prestataire de restauration municipale en sont de bon exemple. Nous devons répondre au défi que représente l'accueil massif de

nouvelles populations (+25% en deux ans environ) et maintenir notre qualité de vie dans un contexte de tensions sociales, écologiques et économiques très compliqué pour les collectivités territoriales. L'injonction de l'Etat aux communes à faire toujours plus avec toujours moins, un challenge au quotidien, une équation d'autant plus complexe en période de forte inflation.

Que ce soit avant l'été ou à la rentrée, le dynamisme de notre village, du monde associatif, est toujours au rendez-vous comme vous pourrez le voir dans cet Écho Champagnard. Nous savons pouvoir compter sur vous pour faire vivre ces événements, merci.

Au plaisir de nous retrouver très bientôt pour une nouvelle rentrée !

Florent CHOLAT
Maire de CHAMPAGNIER
Conseiller métropolitain délégué

ALERTE SÈCHERESSE

LE PRÉFET DE L'ISÈRE RENFORCE LES MESURES D'ÉCONOMIE D'EAU ET PLACE NOTAMMENT TOUTS LES BASSINS VERSANTS DE MONTAGNE DE L'ISÈRE EN NIVEAU D'ALERTE MAXIMUM NIVEAU 4



L'aggravation de la situation se poursuivant a conduit M. le Préfet de l'Isère à renforcer le niveau des restrictions « sécheresse ».

En effet, alors que certains secteurs du Nord et de l'Ouest du département ont bénéficié des effets de pluies localement abondantes durant le mois de juin, les territoires de montagne du sud du département n'ont toujours pas reçu de pluviométrie depuis de nombreuses semaines.

À ce déficit pluvieux s'ajoute un stock de neige historiquement bas pour un mois de juillet, ce qui rend la situation de sécheresse des eaux superficielles des territoires de montagne alarmante.

La sécheresse des sols reste globalement très prononcée sur tout le département. Les niveaux des cours d'eau et nappes du département restent très bas pour la saison avec de plus en plus d'assecs habituellement constatés à la fin du mois d'août. Les tendances connues pour la suite de l'été sont chaudes et sèches.

Les dispositions de l'arrêté préfectoral sont valables au plus tard jusqu'au 30 septembre prochain.

En cas d'amélioration suffisante de la situation un arrêté d'abrogation pourra être pris.

PRÉFET DE L'ISÈRE
Isère
Égalité
Territoires

LES SECTEURS DE MONTAGNE EN ISÈRE PASSENT AU NIVEAU DE CRISE SÈCHERESSE 4

MESURES DE RESTRICTION NIVEAU D'ALERTE MAXIMUM

Usages d'agrément quelle que soit la ressource
Eau potable, puits ou forage, source privée (hors récupération d'eaux pluviales)

 **INTERDICTION** des prélèvements domestiques (retrait pompe mobile et tout autre dispositif de pompage ou de rejet) et **INTERDICTION** des rejets directs dans les cours d'eau.

 **INTERDICTION** de fonctionnement des fontaines publiques à circuit ouvert. **INTERDICTION** de prélever dans ces fontaines si l'arrêt est techniquement impossible.

 **INTERDICTION** d'arroser les espaces verts publics, les pelouses des stades et autres espaces sportifs. **INTERDICTION** totale d'arroser les pelouses et massifs fleuris. **INTERDICTION** ENTRE 9h et 20h d'arroser les jardins potagers.

 **INTERDICTION** de remplir ou maintenir un niveau et de la vidange des plans d'eau à usage personnel. **INTERDICTION** de remplir et vidanger les piscines privées et de remettre à niveau les piscines publiques.

 **INTERDICTION** de laver les véhicules, voitures, toitures, terrasses, façades et autres surfaces imperméabilisées.

Retrouvez également les mesures prises pour les usages professionnels sur le site internet des services de l'État en Isère : Accueil > Politiques publiques > Environnement > Eau > Sécheresse > Sécheresse



UNE 6^{ÈME} CLASSE À L'ÉCOLE MADELEINE VATIN-PERIGNON

Alors qu'il y a quelques années encore le sujet était celui du maintien de la cinquième classe de l'école Madeleine VATIN-PÉRIGNON, la forte croissance démographique qu'à connue notre village a largement changé les choses.

Si entre 2020 et 2022, l'augmentation de l'effectif scolaire a permis de maintenir la cinquième classe, elle a également amené une situation de sureffectif dans plusieurs niveaux.

Cette situation extrêmement préjudiciable pour la qualité des enseignements, avec pour exemple des effectifs ayant atteints les 33 enfants en maternelle en 2020/2021, nous a amené à solliciter dès 2020 auprès du rectorat l'ouverture d'une sixième classe.

Requête enfin entendue *in extremis* par l'inspection académique qui a attribué fin juin 2022 un poste d'enseignant pour une ouverture de classe dès la rentrée 2022.



C'est donc un été studieux qu'il a fallu pour reconvertir la salle Fraternité, au niveau inférieur de l'école, en salle pour la sixième classe. Pour cela il a fallu meubler et aménager l'espace dès le mois de juillet afin d'être en capacité d'accueillir les élèves dans les meilleures conditions possibles à la rentrée.

Il a également fallu déménager et relocaliser l'ensemble des activités associatives et scolaires qui avaient lieu jusque là dans cette salle.

Pari réussi puisqu'en dehors des probables couacs inhérents à ces déménagements, aucune perturbation n'est actuellement à prévoir ni pour la vie de l'école ni pour la vie associative.

RESTAURATION SCOLAIRE, DU CHANGEMENT DANS LES ASSIETTES DES ENFANTS



Restauration scolaire



Afin d'assurer la fourniture de repas pour la restauration scolaire, la commune de CHAMPAGNIER a fait le choix, à l'été 2017, de la SEM Vercors Restauration basée à FONTAINE.

Dès lors, la municipalité a, dans le cadre des instances de cette société devenue "SPL" (Société Publique Locale dont les actionnaires ne sont que des collectivités locales), toujours exprimé ses attentes pour l'alimentation des jeunes champagnards.

Depuis 2020, le dialogue avec nos partenaires a permis de formaliser une stratégie ambitieuse pour Vercors Restauration autour notamment de la question des circuits courts, de l'alimentation biologique de qualité, de la lutte contre le gaspillage et contre les déchets. Cependant, partant du constat qu'un certain nombre de difficultés de cette structure ne permettent pas la mise en œuvre de cette feuille de route, du moins à moyen terme, le choix a été fait de questionner la fourniture des repas pour CHAMPAGNIER.

Ainsi c'est avec les commissions ouvertes à toutes et à tous "Restauration municipale" et "Enfance-jeunesse" qu'a été rédigé le cahier des charges permettant de consulter et de remettre en concurrence différents acteurs pour la fourniture des repas.

À la suite de la publication du marché, quatre entreprises ont candidaté et l'une d'entre-elle a été retenue pour fournir les repas dès la rentrée 2022.

À la clé, des prestations offrant davantage de circuits courts et issues de l'agriculture biologique, plus de produits frais, moins de produits transformés, un acheminement en contenants réutilisables et une démarche résolument tournée vers la qualité.

À savoir

Malgré tout, le dialogue ne s'arrête pas là.

Tout d'abord, par qu'il nous faut assurer le suivi de ce nouveau prestataire au travers d'ateliers qu'ils animeront, mais aussi au travers de la commission "Restauration municipale" qui veille au grain et à laquelle vous êtes les bienvenus !





CONSEIL MUNICIPAL

Les comptes rendus ainsi que les enregistrements vidéos des conseils municipaux sont consultables sur le site internet de la commune www.champagnier.fr

TRAVAUX PLACE DU LACA

Vous avez pu le constater à l'entrée du village, les travaux de reprise des revêtements en béton alvéolaire ont enfin débuté !

Suite à la dégradation de ces derniers fin 2020, quelques mois seulement après leur mise en œuvre, la municipalité avait dû les condamner avec des séparateurs de voies rouge et blanc afin de sécuriser la voirie et ses abords.

S'en est suivi depuis une double démarche.

La première pour concevoir l'aménagement modifié, via la saisine des commissions Aménagement et Mobilités qui ont activement participé à la proposition et à la validation des plans d'exécutions.

La deuxième pour le suivi des démarches fastidieuses d'expertises d'assurances qui ont permis de décharger la mairie de toute responsabilité et de toute charge financière inhérente à ces nouveaux travaux.

Ainsi au mois de juillet, conformément aux plans travaillés en commissions, la première phase de reprise de la voirie a été effectuée. Une deuxième phase interviendra dès cet automne afin de végétaliser les espaces de pleine terre avec des buissons à faible développement, le principe retenu étant celui du maintien du contournement, en place depuis bientôt deux ans, tout en améliorant la qualité paysagère et la durabilité de l'aménagement.

Avec ces travaux de reprise de l'aménagement de 2020, les dernières réserves sont levées et nous permettent désormais d'envisager la deuxième phase de requalification de la place du Laca, prévue par convention entre la commune et la Métropole depuis 2018.

L'ambition est ici de pérenniser les installations actuelles, de prévoir leur développement, tout en réduisant les nuisances perçues par les riverains.

D'ici là il nous appartient à toutes et à tous de faire preuve d'un maximum de civisme dans l'usage de ces services en étant particulièrement attentif au bruit et au stationnement des véhicules.

Le vivre ensemble est une affaire collective, merci d'avance pour vos efforts à toutes et à tous.



Zoom sur ...

LES ODEURS DE BITUME SUR LA COMMUNE, DES ÉVOLUTIONS À VENIR

Depuis plusieurs décennies, une centrale de production d'enrobé est installée aux Isles de CHAMPAGNIER, source parfois d'une odeur désagréable de bitume perceptible depuis certaines parties du village comme par les riverains des communes voisines.



Ces dernières années la société GME, qui exploite cette centrale, a procédé à de nombreux travaux pour limiter cette nuisance consubstantielle à leur activité, en édifiant des abris pour les granulats qui permettent

d'avoir des matériaux plus secs et en installant des filtres en sortie de cheminée notamment. Malgré cela, la société GME nous remonte trois difficultés :

- Les difficultés d'approvisionnement en bitume qui amènent à des changements réguliers de fournisseurs, et de facto au rééquilibrage des mélanges sans lequel les nuisances sont accrues ;
- Deuxième problématique, le fait que sur site, la hauteur de la cheminée fait qu'aucune odeur n'est perceptible d'où l'importance d'informer l'entreprise des nuisances via la plateforme.
- Troisième problématique, la forte demande actuelle liée aux travaux routiers dont une part importante de l'enrobé est produite à CHAMPAGNIER en raison du faible nombre de sites de production dans la région et amène à une production en flux tendu.

Toujours étant, si les mesures sanitaires réalisées en lien avec les services de l'Etat n'indiquent pas de risque pour la santé, les efforts pour limiter les nuisances olfactives doivent se poursuivre pour le bien des riverains.

C'est dans cet optique que la société GME a fait le choix en dialogue avec la commune d'investir dans l'installation d'un nouveau système de traitement des odeurs prometteur devant limiter fortement les odeurs perçues via l'ajout d'une pompe d'additivation.

Si l'installation de ce système a déjà été effectuée avant l'été, les difficultés d'approvisionnement de l'additif n'ont à ce jour pas encore permis d'expérimenter son efficacité, cependant nous devrions pouvoir constater dans les prochaines semaines les effets de cette nouvelle installation.

À savoir

QR CODE
VERS LE SITE





À VENIR

1^{ER} SEPTEMBRE / RENTRÉE DES CLASSES



Jeudi 1^{er} septembre prochain, nos petits bouts de chou vont reprendre le chemin de l'école. L'accueil de tous les élèves se fera à 8h20.

Les PS ne seront accueillis que le matin pour ce premier jour d'école.

Les enfants, selon leur section, seront pris en charge par les enseignants suivants :

- ☑ PS/MS Stéphanie BOUZIAT / Marie-Laure FREY-TOURNIER le mardi.
- ☑ MS/GS Sandrine DE PASSOS
- ☑ CP/CE1 Pascale PICCOLOMO
- ☑ CE1/CE2 Anaïs FAUCHOT
- ☑ CE2/CM1 Tania JANKOVIC / Axel ARNAUD le vendredi
- ☑ CM1/CM2 Laurence LICINIO



2 SEPTEMBRE / FORUM DES ASSOCIATIONS

Les associations Champagnardes et des communes voisines vous donnent rendez-vous ...

**vendredi 2 septembre
à partir de 17h
à l'Espace des 4 Vents**

Si vous souhaitez découvrir l'offre associative, c'est le bon moment : de nombreuses d'activités sportives et culturelles vous seront proposées.

Les associations seront à votre disposition pour enregistrer vos inscriptions aux diverses activités et répondre à toutes les questions que vous vous posez.

« POUR QUE LA VIE ASSOCIATIVE DE LA COMMUNE PERDURE, ELLES COMPTENT SUR VOTRE PARTICIPATION »



Pour clore cette manifestation dans la convivialité, un apéritif est offert par la municipalité

À savoir

La commune sera également représentée avec un stand pour faire connaître les différentes commissions extra-municipales ouvertes aux habitants.

Vous avez aménagé à CHAMPAGNIER depuis 2020 ?

Alors c'est l'occasion de venir à la rencontre des associations et des élus.

Un accueil spécial vous sera réservé !

1^{ER} OCTOBRE / SPECTACLE « FUGUE / TRAMPOLINE » YOANN BOURGEOIS

À vos agendas ! Le 1^{er} octobre prochain, la commune accueille Yoann BOURGEOIS pour 3 représentations de *Fugue / Trampoline*. CHAMPAGNIER est une des deux communes retenues par le Centre Chorégraphique National de Grenoble (CCN2) pour accueillir cet artiste accompli.

En dix ans, ce numéro est devenu une œuvre emblématique du répertoire de Yoann BOURGEOIS, qui continue de connaître une vie extraordinaire. Présentée aux quatre coins du monde dans des contextes très différents, il sera présenté sur la place du Laca, en plein air.

À la fois cirque et poésie, *Fugue / Trampoline* est une petite danse spectaculaire pour un homme et un objet, composée sur *Métamorphosis n°2* de Phillip GLASS. Dans cette pièce, Yoann BOURGEOIS se joue du vide, des lois de la gravité et de l'apesanteur pour atteindre un état d'abandon entre équilibre et déséquilibre.

Un temps d'échange est proposé à l'issue de chaque représentation.

La MJC s'est associée à la commune pour accueillir ce spectacle co-financé par le CCN2 et Grenoble-Alpes Métropole.

QUI EST YOANN BOURGEOIS ?

Internationalement reconnu, Yoann Bourgeois investit les domaines de la danse, du théâtre, de la musique, de l'installation plastique ou encore de l'audiovisuel.

Né en 1981 dans le Jura, il se forme à l'École nationale des arts du cirque de Rosny-sous-Bois puis, de 2004 à 2006, au Centre national des arts du cirque de Châlons-en-Champagne.

En 2010, la Maison de la Culture de Grenoble (MC2) lui demande d'investir le fort de la Bastille et il crée Cavale qui connaît un succès immédiat et une notoriété nationale. Artiste associé de la MC2, il devient en 2016 directeur du CCN2. Il est le premier artiste de cirque à diriger une institution nationale dédiée à l'art chorégraphique.

Infos

Samedi 1^{er} octobre
3 représentations de 8 minutes
15 h / 16 h / 17 h
Place du Laca
Gratuit / Accès libre





RETOUR EN IMAGES

11 ET 12 JUIN / FAITES DU SPORT

Environ 250 concurrents (13 équipes dont 3 équipes champagnardes) étaient présents pour la FAITES DU SPORT de BRIÉ - JARRIE - CHAMPAGNIER qui a eu lieu pendant 2 jours (16 disciplines différentes) sous un soleil radieux. Cette fête sportive intercommunale a tellement plu au CROS Auvergne Rhône Alpes (Comité Régional Olympique et Sportif) par son originalité que les élus des communes respectives étaient invités à LYON pour présenter l'événement lors d'un rassemblement destiné aux communes labellisées Terre de Jeux 2024, quelques jours avant l'événement.

Les Jeux intercommunaux ont été déclarés ouverts le samedi matin par l'athlète Franco-Algérien Noureddine BENTOUMI (habitant de Jarrie) qui a allumé la flamme olympique de Turin 2006 (mise à disposition par le CDOS 38 (comité départemental olympique et sportif)). Noureddine BENTOUMI a lui-même participé à ces JO pour l'ALGÉRIE en ski de fond.

La compétition était lancée par une course d'orientation, suivie par un parcours forestier, du biathlon pédestre, du tir à l'arc, le lancer de poids, du tennis puis un escape game. Le samedi soir, une paella géante donnait des forces aux équipes pour affronter le lendemain.

Dimanche matin, les épreuves se sont déroulées en simultané à JARRIE et à CHAMPAGNIER.

L'après-midi, toutes les équipes se sont retrouvées au Clos Jouvin à JARRIE pour un programme intense : parcours trottinette, relais escalade, pétanque, ultimate, tennis de table, badminton, relais escalade, disc golf, basket et volley.

L'équipe la plus forte "Les Crazy bouquetins" s'est emparée de la coupe. La 2^{ème} place était pour les Bandanas suivis par les Loups Garous. La 6^{ème} place était partagée par deux équipes champagnardes. La dernière équipe champagnarde a fini 9^{ème}.



QUE FAUT-IL RETENIR DE CET ÉVÈNEMENT

- En s'associant entre élus/communes, on peut réaliser de beaux projets ensemble.
- Les participants ont fait de nouvelles rencontres.
- Les participants ont (re) découvert le plateau de CHAMPAGNIER. Chaque site avait son propre cachet.
- Pas d'événement sans bénévoles ni partenaires privés/publics.

23 JUIN / JOURNÉE OLYMPIQUE / PARALYMPIQUE

LE 23 JUIN LA JOURNÉE OLYMPIQUE / PARALYMPIQUE, A ÉTÉ CÉLÉBRÉE AU NIVEAU INTERNATIONAL

Avec les Jeux Olympiques à PARIS en 2024, cette célébration a encore plus de sens.

Cette année, le CNOSF (Comité National Olympique Sportif Français) a incité tous les Français à se mobiliser pour la Paix. L'objectif => parcourir 2024 m en marchant, courant, à pieds, à vélo ou en trottinette.

Défi 2024m #JeBougePourLaPaix



20
TERRE
DE JEUX
24

C'est la première fois que la commune participe dans le cadre de sa labellisation Terre de Jeux 2024.

Plusieurs activités ont pu être entreprises avec l'école et le secteur enfance jeunesse.

A l'heure méridienne, les enfants ont marché autour du stade de foot pour atteindre la distance symbolique de 2024 m accompagnés de la flamme olympique des Jeux Olympiques de TURIN de 2006, mise à disposition par le CDOS 38 (Comité Départemental Olympique et Sportif).

Chaque enfant avait un dossard autour du cou « Jecourspourlapaix ».

Les enfants pouvaient écrire un message personnel sur leur dossard.

A 15h, les 124 élèves de l'école primaire de CHAMPAGNIER se sont rassemblés sur le stade de foot pour former ensemble un cœur et 2024 !.

Merci à un (il se reconnaîtra) des papas d'avoir photographié la scène par drone



23 JUIN / REPAS AGENTS / ÉLUS



Le jeudi 23 juin, c'était le repas de fin d'année pour remercier les agents qui travaillent avec une forte motivation et par passion pour la commune. Les employés de la commune, leurs familles et les élus ont partagé un moment sympathique autour de ce repas devant les ateliers municipaux, la mairie offrant boissons et hamburgers, les convives entrées, légumes et desserts.



| VIE MUNICIPALE |



28 JUIN / REMISE CADEAU AUX ENFANTS DU CM2



Ce sont quinze élèves de CM2 qui ont terminé en juillet leur scolarité à l'école de CHAMPAGNIER et qui feront leur rentrée 2022-2023 au collège.

Le mardi 28 juin, comme chaque année, la municipalité a offert à chacune et chacun une calculatrice "spéciale collège".



Comme l'a rappelé le maire, Florent CHOLAT, « ce cadeau clôture huit années passées sur les bancs de l'école primaire pour rencontrer une autre organisation, d'autres camarades, des enseignants différents par matière ...

C.C.A.S.

C'est à l'Espace des 4 Vents que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) avait convié les aînés (de plus de 70 ans) à participer au traditionnel « repas des Anciens » en présence des élus et des membres du conseil administratif du CCAS.

Florent CHOLAT, maire et président du CCAS, s'est félicité d'avoir enfin pu réunir les anciens après ces deux années marqué par la pandémie. Pour la commune, il est important de pouvoir continuer à développer et pérenniser les rencontres et les échanges entre les habitants.

Jean-Paul JULIEN, vice-président, a également souligné que cette structure n'est pas qu'une institution traitant des problèmes ou soucis du quotidien, mais qu'il a aussi pour mission d'organiser ces rencontres sociales et conviviales.



| TRIBUNES POLITIQUES |

LISTE ENSEMBLE POUR L'AVENIR DE CHAMPAGNIER

Bonjour,

Nous vivons des durs moments, la guerre en Europe, une inflation record, une sécheresse historique, mais nous avons la chance de vivre malgré ses aléas dans un village charmant, à proximité d'une grande ville, tout en étant encore à la campagne.

D'ici 2025 notre commune accueillera 1000 emplois de plus, alors n'hésitez pas à postuler si vous cherchez du travail.

Enfin au centre du village les balises blanche et rouge ont disparues.

Souvent l'été est propice au cambriolage, alors dîtes à votre voisin quand vous partez en vacances.

Bonne fin d'été.

Une bonne rentrée des classes.

À très bientôt.

Hubert COLLAVET de la liste Ensemble pour l'avenir de Champagnier

LISTE CHAMPAGNIER EN COMMUN

Jeudi 1^{er} septembre, l'école dépassera pour la première fois les 140 élèves, un nombre synonyme d'ouverture d'une 6^{ème} classe en lieu et place de la salle Fraternité. Dès la fin juin, agents, élus et enseignants se sont mobilisés pour proposer aux élèves un espace de travail adapté dès les premiers jours de classes et aux associations qui occupaient la salle, une solution de repli en mairie. Merci à toutes et à tous pour votre réactivité.

Autre changement d'importance, l'arrivée à la suite d'un gros travail de la commission restauration municipale, d'un nouveau prestataire pour notre cantine. Utilisation de contenants réutilisables, part de produits frais issus de circuits courts et de l'agriculture biologique, pâtisseries 'maison' ont guidé le choix de ce nouveau prestataire dès la rentrée 2022. Le choix de la qualité nutritionnelle et environnementale !

Faute de place disponible à PONT-DE-CLAIX, les petits champagnards changent de bassin et suivront cette année leurs leçons de natation à LIVET-ET-GAVET. Nous nous félicitons que grâce à la mobilisation des enseignantes nous ayons pu maintenir, malgré un contexte de forte congestion des piscines du territoire, des créneaux pour nos jeunes.

Enfin, cette rentrée est aussi celle de la fin du papier essuie-mains à usage unique dans les bâtiments communaux, remplacé dès cet été par des essuie-mains coton réutilisables. Une parfaite alternative sanitaire, écologique et économique.

Bonne rentrée à toutes et à tous !

Hervé ALOTTO, adjoint en charge des affaires scolaires, de l'enfance-jeunesse et de la participation citoyenne, pour la liste Champagnier en commun





DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Zoom



sur...



DEMANDE CARTE D'IDENTITÉ ET/OU PASSEPORT

Pour rappel, depuis le 21 mars 2017, la mairie de CHAMPAGNIER n'est plus en mesure de délivrer les cartes nationales d'identité.

En effet, les demandes sont alignées sur la procédure en vigueur pour les passeports biométriques (mai 2009).

Ces nouvelles modalités permettent de mieux sécuriser la carte nationale d'identité, dont le format demeure inchangé et qui (sauf cas de perte) reste gratuite.

Au vu de l'allongement des délais de rendez-vous dans les mairies dotées d'un dispositif de recueil, il est fortement recommandé de faire une pré-demande en ligne, disponible sur le site =>

<https://predemande-cni.ants.gouv.fr>.

Celle-ci permet d'éviter de remplir un dossier papier au guichet et donc de gagner du temps. C'est un moyen efficace de diminuer très significativement la durée des rendez-vous en mairie et ainsi de dégager de nouveaux créneaux.

La présence du demandeur majeur ou mineur est obligatoire pour identification et prise d'empreintes

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N358>

La carte nationale d'identité est valable 15 ans pour les personnes majeures et 10 ans pour les mineurs.

Les passeports conservent leur validité dans tous les pays jusqu'à leur date d'expiration.

Pour en savoir plus, consultez le guide des droits et des démarches administratives dans le département de l'Isère =>

<http://www.isere.gouv.fr/Demarches-administratives>.

COMMUNES ÉQUIPÉES DE DISPOSITIFS DE PRISE D'EMPREINTES DIGITALES

BOURGOIN-JALLIEU, CRÉMIEU, DOMÈNE, ECHIROLLES, EYBENS, FONTAINE, GRENOBLE, L'ISLE D'ABEAU, LA CÔTE ST ANDRÉ, LA MURE, LA TOUR-DU-PIN, LE BOURG D'OISANS, LE PONT-DE-BEAUVOISIN, LE PONT-DE-CLAIX, MENS, MEYLAN, PONTCHARRA, ROUSSILLON, ST EGRÈVE, ST MARCELLIN, ST MARTIN D'HÈRES, SASSENAGE, VIENNE, VIF, VILLARD DE LANS, VILLEFONTAINE, VIZILLE, VOIRON.

LÉGALISATION DE SIGNATURE

Vous devez prendre un rendez-vous à la mairie de votre domicile et présenter :

- ✍ la pièce à légaliser, si le document est en langue étrangère, il doit être accompagné d'une traduction en français;
- ✍ une pièce d'identité sur laquelle figure votre signature;
- ✍ un justificatif de domicile.



Vous devrez signer au guichet devant un élu.

Il est également possible de faire cette démarche devant le notaire de votre choix.

La légalisation sera alors payante.

L'authentification de votre signature se fait obligatoirement en votre présence

RECONNAISSANCE D'UN ENFANT



La reconnaissance d'un enfant ne concerne que les couples non mariés : la filiation s'établissant différemment à l'égard du père et de la mère.

Pour la mère, il suffit que son nom apparaisse dans l'acte de naissance pour que la maternité soit établie.

En revanche, pour établir sa paternité, le père doit faire une reconnaissance.

La reconnaissance peut se faire à tout moment lorsque la grossesse est établie médicalement et en toute mairie.

Il n'est pas obligatoire de s'adresser à l'Officier de l'état-civil du lieu de domicile.

Il convient au préalable de prendre rendez-vous à la mairie.

RECENSEMENT

Il concerne toute personne, garçon ou fille, de nationalité française, et doit se faire dans les 3 mois qui suivent le 16^e anniversaire. La démarche doit être faite, à la Mairie du domicile, soit par une personne qui détient l'autorité parentale soit par le jeune lui-même.



Pièces à fournir

- Carte Nationale d'Identité - Justificatif de domicile
- de moins de 3 mois - Livret de famille

Une personne ayant acquis la nationalité française (naturalisation, déclaration...) entre 16 et 25 ans doit se faire recenser dans le mois qui suit la date de la nationalité française. L'attestation délivrée au moment du recensement militaire est nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics. Cette attestation doit être conservée soigneusement car il n'est pas délivré de duplicata.

Tout changement de domicile ou de situation familiale, professionnelle ou scolaire, doit être signalé par l'intéressé à son bureau ou centre du service national, jusqu'à l'âge de 25 ans. Il en va de même pour toute absence du domicile supérieure à 4 mois.

En cas d'absence de recensement dans les délais, l'intéressé est dans l'irrégularité et ne peut passer d'examen.

Il peut se faire régulariser avant l'âge de 25 ans auprès de la Mairie de son domicile (ou au Consulat s'il réside à l'étranger).





DES NOUVELLES DES JEUNES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

Soutenus par la commune via une bourse d'excellence, ces 3 jeunes poursuivent leur parcours sportif de haut niveau.



Alexis BERNARD

(biathlète) : après une saison mitigée qui lui a néanmoins permis de gagner en expérience, Alexis se concentre déjà sur les événements clés de la saison à venir. Il se prépare pour les qualifications pour les FOJE (Championnat d'Europe) en décembre prochain. Il aura également la possibilité de participer au relais 1 s'il termine dans les 2 meilleurs du comité et de jouer un titre de Champion de France.

Blue MANGUE (perchiste) : elle a battu son record au meeting de MEYLAN en sautant 3m42 à la mi-juin. La fin de saison n'a malheureusement pas été à la hauteur de ses espérances en raison d'une blessure. L'année 2022 lui a permis de progresser et l'athlète se projette déjà sur sa montée en catégorie U20 (saisons 2023 et 2024).



Lucie MENNERON

(athlétisme) : 1^{ère} aux championnats de France UNSS en équipe mixte sur 200m, elle a ensuite remporté les régionaux à CLERMONT-FERRAND sur 200m. Vice-championne régionale sur 100m, elle a participé aux championnats de France interclubs élites séniors où elle a couru le 200m et le 4x100m. Elle a ensuite arraché sa qualification pour ses premiers championnats nationaux individuels où elle a battu son record. L'année prochaine, elle souhaiterait découvrir une nouvelle course (400m).



Enfin, la commune a été contactée au printemps par **Thomas BUISSIÈRE**, un autre jeune champagnard et sportif de haut niveau. Passionné de basket depuis ses huit ans, il va intégrer l'équipe Espoirs Pro B des moins de 21 ans au Saint Chamond Basket. Habitant à CHAMPAGNIER, il a pu s'entraîner au gymnase des 4 Vents cet été pour préparer sa nouvelle saison. Son objectif, devenir joueur de basket professionnel



S.I.C.C.E. SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COOPÉRATION ET DES COMPÉTENCES ENFANCE



LE GUICHET UNIQUE

- Vous recherchez un mode d'accueil pour votre enfant ?
- Vous souhaitez être accompagné dans vos démarches ?

Le guichet unique du SICCE est à votre disposition pour vous renseigner, vous guider et vous accompagner dans votre recherche d'un mode d'accueil individuel ou collectif.

➤ Des réunions d'informations collectives ont lieu environ tous les 2 mois lors desquelles vous trouverez tous les renseignements concernant les différentes possibilités d'accueil sur votre commune.

➤ Des rencontres individuelles avec un professionnel de la petite enfance vous sont proposées afin de comprendre et analyser vos besoins pour mieux cibler les modes d'accueil adaptés à votre situation.

Une fois votre choix établi, vous pourrez effectuer la pré-inscription pour une demande d'accueil en EAJE, trouver la liste des assistants maternels agréés avec la mise à jour de leurs disponibilités, faire une simulation du coût des différents modes d'accueil ...



Le nouveau site internet des service petite enfance du SICCE est en ligne

[HTTPS://LESICCE.FR](https://lesicce.fr)

En savoir +

Mairie de Jarrie, 100 montée de la Creuse,

☎ 04.76.78.89.09 (touche1)

✉ guichetunique@lesicce.fr

Ou inscription sur le site www.monenfant.fr pour être contacté



LA MISSION LOCALE ALPES SUD ISÈRE

DE 16 À 25 ANS, LA MISSION LOCALE ALPES SUD ISÈRE ACCOMPAGNE LES JEUNES VERS L'EMPLOI, LA FORMATION

Connaissez-vous la Mission Locale ?

Son nom vous est peut-être inconnu, mais son rôle peut très certainement vous intéresser !

La Mission Locale accompagne tous les jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire vers l'emploi, la formation, l'orientation, la mobilité, le logement, la santé, et également l'accès à la culture et aux loisirs.

La Mission Locale Alpes Sud Isère est présente sur différents territoires. Du secteur vizillois, de la Matheysine, du Trièves et de l'Oisans, chaque année environ 800 jeunes de tous niveaux poussent la porte de la Mission Locale.



Si vous avez besoin d'aide, des questions sur votre orientation, besoin d'un accompagnement pour votre insertion sociale et/ou professionnelle, **venez rencontrer un conseiller.**

Le siège de la Mission Locale se situe à VIZILLE, 205 chemin des Mattons

N'hésitez pas à nous contacter

☎ 04 76 78 88 76



STOP AU GASPILLAGE D'IMPRIMÉS PUBLICITAIRES

DÈS LE 1^{ER} SEPTEMBRE, LES PROSPECTUS SERONT INTERDITS DANS LES BOÎTES AUX LETTRES DE LA MÉTROPOLE



De nombreuses boîtes aux lettres affichent un STOP PUB pour ne pas recevoir de dépliant publicitaires, à partir du 1er septembre la norme s'inversera : seules les boîtes aux lettres affichant un OUI PUB recevront un imprimé publicitaire.

Les objectifs du dispositif :

- ne pas subir la publicité mais la choisir
- réduire le gaspillage papier lié aux imprimés publicitaires non lus
- encourager la publicité « Responsable »
- sensibiliser à la réduction des déchets et encourager les bonnes pratiques

Les prospectus pèsent lourds dans nos poubelles. En France ils représentent plusieurs centaines de milliers de tonnes chaque année alors que près de 50 % des usagers les jettent sans même les avoir lus.

Face à ce constat, la loi « Climat et Résilience » votée à l'été 2021 permet à 15 territoires pilotes, dont la Métropole, de tester la mise en place du OUI PUB. Cette loi vise à interdire la distribution d'imprimés publicitaires non adressés, sauf si l'autorisation est indiquée de manière visible sur la boîte aux lettres.

Cette démarche concrète en faveur de la réduction des déchets permet à l'usager de choisir s'il veut, ou non, recevoir de la publicité.



En savoir +

COMMENT SE PROCURER UN ADHÉSIF OUI PUB ?

Les adhésifs sont mis à disposition :

- 📞 sur demande au 0800 500 027 (appel gratuit)
- 📞 sur demande sur le site de la Métropole : [rubrique démarches en ligne](#) > Déchets > Demander des renseignements ou des documents sur les déchets > Les consignes de tri / une demande de documentation ou d'autocollant (Oui Pub...)
- 📞 en libre-service dans les accueils des bâtiments de la Métropole et en mairies des communes volontaires.

| SMMAG |

LE SERVICE Mvélo+ ÉVOLUE



À la suite des évolutions de services, délibérés par le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG) en juillet dernier, le service Mvélo+ devient plus accessible grâce à la baisse de la tarification solidaire et de la tarification vélo à assistance électrique (VAE) et accompagne le développement de la pratique cyclable en permettant de faire tester gratuitement des vélos à assistance électriques dans les communes de la Métropole et du Grésivaudan.

Dès la rentrée de septembre 2022, vous pourrez retrouver le service Mvélo+ dans l'une des 4 agences permanentes à la Gare et sur la Presqu'île de Grenoble, sur le Campus universitaire de SAINT MARTIN D'HÈRES et à CROLLES mais aussi dans les agences mobiles qui seront présentes tous les 15 jours sur ÉCHIROLLES, SAINT-ÉGRÈVE, FONTAINE, VIZILLE, SAINT-ISMIER et toutes les semaines sur PONTCHARRA, de 12h à 19h.

A noter que l'agence de CROLLES, déjà ouverte le samedi, aura un 2^{ème} jour d'ouverture dans la semaine. Nouveauté => un dispositif de prêt gratuit de vélos électriques aux habitants de l'ensemble des communes de la Métropole et du Grésivaudan (hors GRENOBLE et SAINT MARTIN-D'HÈRES) est proposé.

Sur inscription, 10 habitants maximum se verront prêtés un vélo électrique, gratuitement, pendant un mois.

Le jour J, l'agent Mvélo+ délivre les vélos et propose une formation autour de l'utilisation d'un VAE.

A la fin de la période, l'agent viendra récupérer le matériel, recueillir les ressentis des utilisateurs et les orienter sur un futur achat de vélo ou sur une location.

🚲 La grille tarifaire Mvélo+ évolue, permettant de rendre plus accessible la location d'un vélo électrique.

🚲 Le prix de l'abonnement d'un vélo classique est également réduit pour les usagers justifiant d'un tarif solidaire (30 € l'année).





MANIFESTATIONS A VENIR

17 ET 18 SEPTEMBRE / JOURNÉE DU PATRIMOINE

AUTREFOIS LE LACA

L'association Champagnier entre histoire et patrimoine vous invite à découvrir l'histoire du Laca : son aménagement à la fin du 18^e siècle, la création de la fontaine, le lavoir, les puits, les habitants vers 1900.

De nombreuses activités rassemblaient les Champagnards sur la place : la foire, la grande lessive, l'alambic, la bascule, le bistrot ...



CHAMPAGNIER (Isère). — La Place

E. L. Attard

Rendez-vous place du Laca
Samedi 17 septembre à 10 h et 14 h
Dimanche 18 septembre à 10 h
Durée de la visite : 1 h 30
Gratuit

À savoir

Groupes limités à 15 personnes

Inscription obligatoire

par SMS au 06 85 02 43 99 ou par mail : dhlj@orange.fr

11 OCTOBRE / CONFÉRENCE

« LA ROMANCHE SECRÈTE »
Mardi 11 octobre
à 18 h
à la mairie

Conférence de Robert AILLAUD sur la Romanche et le Drac dans la plaine de CHAMPAGNIER.

Cette conférence s'inscrit dans le cadre du programme culturel organisé en 2022 et 2023 sur le thème « L'appel de la Romanche ».



19 OCTOBRE / LES 10 JOURS DE LA CULTURE

Dans le cadre des 10 jours de la culture, la MJC, en partenariat avec la commune, reçoit la Ligue d'improvisation de l'Isère pour une représentation d'Improloco.



Sur scène, ils seront quatre : un animateur, assurant rebondissements et dynamisme, et trois comédiens, ludiques, déjantés, avec une énergie communicative qui vont vous faire vivre des saynètes à saliver de plaisir. Un atelier de médiatisation sera proposé avant le spectacle pour échanger avec les artistes.

Les 10 jours de la culture est un événement culturel grand public porté par la Métropole (co-financement commune à hauteur de 30%) accueillant toutes les disciplines artistiques (théâtre, danse, magie etc.) et propositions culturelles (visites, projections, spectacles ...) : la culture pour tous et partout.

Infos

Mercredi 19 octobre
Durée : 1h15
Horaire : 20h30
Espace des 4 vents
Gratuit / Accès libre
Dès 6 ans

En savoir +

www.mjc-champagnier.fr

Toute la programmation du 15 au 27 octobre
<https://www.grenoblealpesmetropole.fr/916-les-10-jours-de-la-culture.htm>





RETOUR EN IMAGES

24 JUIN / KERMESE

Action traditionnelle à chaque fin d'année scolaire, le 'Sou des écoles' et les enseignantes ont organisé le vendredi 24 juin à partir de 16h30 à l'espace des 4 Vents une kermesse où plus de 200 enfants ont pu profiter de différentes animations (jeux de société, jeux d'adresse, château gonflable, mur de dessin, pêche miraculeuse, maquillage, sculpture de ballons...). À 18h, chaque classe de l'école, ayant une ceinture de couleur différente, a donné un spectacle de batucada puis ce fut le bouquet final avec l'ensemble des Batuqueiros qui ont joué au son des caixas, tamborim, surdo, cuica et autres instruments. Les CM2 ont reçu de la part du 'Sou des écoles', une clef USB pour marquer la fin de leur cycle à l'école primaire et la soirée s'est terminée par un bon repas préparé par la 'Cuisine des mamans'.

2 JUILLET / FÊTE DU VILLAGE

La traditionnelle fête du village a démarré avec le tournoi de pétanque.

32 équipes sont venues s'affronter sur les terrains de Rochagnon sous les beaux séquoias. Les noms des équipes souvent choisis par l'origine des joueurs : son département, son quartier, voire son pays.

Le temps était radieux et l'ombre sous les arbres appréciables.

La buvette a bien tourné grâce à la coutume qui incite l'équipe gagnante à offrir un verre à l'équipe perdante. Chaque équipe était certaine de jouer au moins 3 matchs. Une fois les 3 matchs écoulés, place aux deux demi-finales, puis la finale. Ryan et Seb ont ainsi battu Antoine et Joël pour la première place. Les finalistes étaient tous récompensés et même les derniers « Les saucisses » pour les encourager de revenir plus fort l'année

La soirée a duré jusqu'aux petites heures.



Les nombreux bénévoles issus pour la plupart des associations mais pas que, étaient présents pour servir à manger et à boire. Les habitants étaient nombreux et très contents de pouvoir papoter autour d'un verre et de casser la croûte, le tout sous un air musical.



La soirée a duré jusqu'aux petites heures.



Un grand merci à tous les bénévoles, sans eux la fête n'aurait pas été possible.



La fête s'est ensuite déplacée sur la place Laca.



19 JUILLET / REPAS DU CLUB LA RENCONTRE

C'est au restaurant de BRESSON, que les Aînés du club La Rencontre se sont retrouvés le mardi 19 juillet dernier pour partager un repas de fin de saison. Ils ont profité d'une très belle journée pour déguster, sous les ombrages, un très bon repas.





MAIRIE

Ouverture au public

Lundi - Mercredi - Vendredi

13h30 à 17h30

Mardi et jeudi

pas d'accueil

Urbanisme

Sur rendez-vous

Accueil téléphonique

☎ 04.76.98.08.83

Courriel

mairie@champagnier.fr

Site web

www.champagnier.fr

Permanence Maire/Elus

Sur rendez-vous

POLICE MUNICIPALE



Pour contacter
les agents de police municipaux

☎ 06.01.81.03.13

✉ policepluricommunale.jccb@gmail.com

Gendarmerie ☎ 17

BIBLIOTHÈQUE

HORAIRES

Mardi 17h30 à 20h30

Mercredi 10h à 12h et de 15h à 19h

Vendredi 16h30 à 19h

Espace 4 Vents Chemin du Gal ☎ 04.76.99.83.72
bibliotheque@champagnier.fr



AGENDA

LUNDI 29 AOUT

Réunion du Conseil municipal

19h - Salle du conseil - Mairie

JEUDI 1^{er} SEPTEMBRE

Rentrée des classes

VENDREDI 2 SEPTEMBRE

Forum des Associations

17h - Espace 4 Vents

LUNDI 12 SEPTEMBRE

La Remise - grande collecte

13h30 à 15h30 - Parking Mairie

17 ET 18 SEPTEMBRE

Journées du Patrimoine

Place du Laca

SAMEDI 1^{er} OCTOBRE

Spectacle Yoann BOURGEOIS

15h / 16h / 17h Place du Laca

MARDI 11 OCTOBRE

Conférence

« La Romanche secrète »

18h - Salle du conseil - mairie

MERCREDI 19 OCTOBRE

Les 10 jours de la Culture

18h - Salle du conseil - mairie

LISTE ÉLECTORALE ... RAPPEL

Pensez à signaler tout changement d'adresse, même intracommunal, pour la mise à jour des listes électorales. Avec les refontes, les documents relatifs aux scrutins ne seront pas distribués.

Un justificatif de domicile récent de moins de 3 mois doit être joint à votre demande.

CIVISME ... RAPPEL

LES TRAVAUX DE JARDINAGE ET BRICOLAGE PEUVENT ÊTRE BRUYANTS !

Il est recommandé de prendre toute précaution pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de ces activités.

L'usage de matériels électriques, à essences (tondeuses, tailles haies, perceuses, etc....) est autorisé :

Les jours ouvrables

de 8 h à 12 h et

de 14 h à 19h30

Les samedis

de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h

Les dimanches et jours fériés

de 10 h à 12 h

Interdit après 12h

Soyez respectueux des recommandations reposant sur le principe du « bon voisinage » et tenez compte des horaires, réglementés par un arrêté préfectoral, qui permettent ces travaux domestiques

CIRCULATION ...

LIMITATION DE VITESSE

Il est rappelé que sur tout le territoire de la commune, la vitesse est limitée à 30 kms/h, et à 20 kms/h dans les zones partagées piétons, cycles, voitures, rue du Bourg.

La circulation des véhicules de plus de 7,5 tonnes est interdite dans le village, sauf services publics et secours.

TAILLES DES HAIES

Le printemps et l'été sont passés par là, les haies ont bien poussé...

Sur la commune, plusieurs haies ou arbres empiètent sur la voie publique, obligeant ainsi les automobilistes, les camions et les camions-poubelles à se déporter sur la voie d'à côté.

Ceci est très dangereux.

Il convient aux propriétaires de ces haies et arbres de prendre leurs dispositions pour procéder à l'entretien.



Journal

d'information

Écho Champagnard

AOÛT 2022

Réalisation et impression Commune de CHAMPAGNIER 38800
Place de l'Église

Directeur de la publication Florent CHOLAT, Maire

Crédit photos Commune, Mairie, Jean-François PLASSART

Comité de rédaction : Florent CHOLAT, Hervé ALOTTO, Elise BRALET, Perrine CHABOUD-CROUSAZ, Véronique REVOL

Réalisé sur papier certifié FSC 100% »

Tirage - 650 exemplaires - Dépôt légal à la parution